

Lomé, 28 Mai 2019

*** Ecobank Transnational Incorporated - Emission dollars USD 2024 Reg S ***

NE PAS DIVULGUER, NI PUBLIER, NI DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, ENTIÈREMENT OU EN PARTIE, SUR LE TERRITOIRE DES ÉTATS-UNIS, DU CANADA, DE L'AUSTRALIE, DU JAPON OU A L'INTENTION DE CES PAYS OU DE TOUTE AUTRE JURIDICTION DANS LAQUELLE PAREILLE ACTION SERAIT ILLÉGALE.

«Ecobank Transnational Incorporated ci-après (« ETI » ou « Émetteur ») un groupe bancaire panafricain de premier plan présent dans 36 pays d'Afrique, noté respectivement B (stable) et B- (stable) par Fitch et S&P, a mandaté Deutsche Bank, Renaissance Capital, Standard Bank et Standard Chartered Bank en tant que chefs de file associés pour émettre sur cinq ans un emprunt de 50 millions de dollars sur son offre obligataire de premier rang non garantie en dollars américains libellée en vertu de la règle 144A / Reg S. L'émission est notée respectivement B et B- par Fitch et S & P. Le produit de l'offre sera utilisé pour les besoins généraux de la société ETI.

Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat, ni n'en font partie, et aucune vente des valeurs mobilières visées aux présentes ne pourra être réalisée dans une juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant d'y être enregistrée, ou d'y obtenir une dispense d'enregistrement ou d'y être visée en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables. Cette annonce ne constitue ni ne fait partie d'une offre ou d'une sollicitation d'achat ou de souscription de titres aux États-Unis ou dans tout autre territoire où il est illégal de le faire. Les titres sur lesquels porte le présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu du US Securities Act of 1933, tel qu'il a été modifié (the «Securities Act»), ni auprès d'une autorité de réglementation des valeurs mobilières d'un État des États-Unis ou d'une autre juridiction et ne pas être offert, vendu, nanti ou autrement transféré aux États-Unis ou à des personnes des États-Unis, ou au nom de ceux-ci (au sens du Règlement S du Securities Act), sauf en vertu d'un enregistrement ou d'une exemption des exigences d'enregistrement de la loi sur les valeurs mobilières et en conformité avec les lois sur les valeurs mobilières applicables de l'État.

Le présent communiqué s'adresse uniquement aux personnes (i) hors du Royaume-Uni ; ii) ayant une expérience professionnelle dans le domaine des investissements relevant de l'article 19(5) de l'ordonnance Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (ci-après dénommée « l'Ordonnance ») ; (iii) visées par l'article 49(2) (a) à (d) (intitulé « High net worth companies, unincorporated associations etc. ») de l'Ordonnance ; (iv) à qui ce communiqué peut par ailleurs être adressé sans contrevenir à l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000 (ces personnes sont collectivement désignées ci-après comme les « personnes habilitées »). Le présent communiqué ne doit pas être utilisé ni invoqué par des personnes non habilitées. Tout investissement, ou toute activité de cette nature, auquel se rapporte ce communiqué n'est disponible que pour les personnes habilitées et ne sera réalisé qu'avec des personnes habilitées.

Le présent communiqué est une publicité et ne constitue pas un prospectus au sens de la directive 2003/71/CE telle que modifiée (cette directive, ainsi que toutes les mesures de mise en œuvre applicables en vertu de celle-ci, est ci-après dénommée la « **Directive concernant les prospectus** »).

Ecobank Transnational Incorporated Tél. : (228) 22 21 03 03 / 22 21 31 68
2365 Boulevard du Mono Fax : (228) 22 21 51 19
P.O. Box 3261 Email : info@ecobank.com
Lomé – Togo Web : ecobank.com

Dans les États membres de l'Espace économique européen (« EEE »), ce communiqué s'adresse uniquement aux personnes qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2(1)(e) de la Directive concernant les prospectus.

Le marché cible du fabricant (obligations de gouvernance en matière de produits énoncées dans MIFID II) se compose uniquement des contreparties éligibles et des clients professionnels (tous les canaux de distribution). Aucun document d'information clé PRIIP n'a été préparé, car le produit d'investissement n'est pas disponible pour la vente de détail dans l'EEE.

Classification du produit en vertu du règlement sur les valeurs mobilières et les contrats à terme (SFA) de Singapour - L'émetteur a déterminé, et en informe par la présente toutes les personnes habilitées au sens de la règle 3(b) des *Securities and Futures (Capital Markets Products) Regulations* de 2018 (ci-après dénommées « **Réglementations SF [CMP]** ») que les valeurs mobilières auxquelles se rapporte le présent communiqué sont des « *Prescribed capital markets products* » (au sens des réglementations SF [CMP]) et des « *Excluded Investment Products* » (au sens des avis émis par l'autorité monétaire de Singapour SFA 04-N12 [Avis sur la vente de produits d'investissement] et FAA-N16 [Avis sur les recommandations relatives aux produits d'investissement]).

Le présent communiqué n'a été adressé, directement ou indirectement, à aucune personne d'un État membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine.

UNE NOTATION NE CONSTITUE PAS UNE RECOMMANDATION D'ACHAT, DE VENTE OU DE DÉTENTION D'UNE VALEUR MOBILIÈRE ET PEUT À TOUT MOMENT ÊTRE RÉVISÉE, SUSPENDUE OU RETIRÉE PAR L'ORGANISME L'AYANT ATTRIBUÉE. DES NOTATIONS SIMILAIRES ATTRIBUÉES À DIFFÉRENTS TYPES D'ÉMETTEURS ET À DIFFÉRENTS TYPES DE VALEURS MOBILIÈRES NE SIGNIFIENT PAS NÉCESSAIREMENT LA MÊME CHOSE. LA SIGNIFICATION DE CHAQUE NOTATION DOIT ÊTRE ANALYSÉE INDÉPENDAMMENT DE TOUTE AUTRE.



Ayo ADEPOJU
Directeur Financier du Groupe par Intérim

Ecobank Transnational Incorporated Tél. : (228) 22 21 03 03 / 22 21 31 68
2365 Boulevard du Mono Fax : (228) 22 21 51 19
P.O. Box 3261 Email : info@ecobank.com
Lomé – Togo Web : ecobank.com